

24.08.2021 - 11:00 Uhr

Augmentation des ventes illégales d'alcool aux mineurs durant la pandémie



Lausanne (ots) -

La statistique des 6040 achats-tests réalisés dans l'ensemble du pays en 2020 montre que, malgré les prescriptions en vigueur, des boissons alcooliques ont été remises à des mineurs dans plus de 29 % des cas, ce qui représente une hausse de près de 9 points de pourcentage. Le port du masque rend l'estimation de l'âge encore plus difficile et l'accent mis sur les mesures d'hygiène a bien souvent relégué la protection de la jeunesse à l'arrière-plan. Cela montre une fois de plus l'importance de soutenir le personnel de vente en mettant des dispositifs techniques à sa disposition. D'autres études ont en outre établi que la protection de la jeunesse est pratiquement inexistante lors de ventes en ligne.

Sur mandat de l'Administration fédérale des douanes (AFD), Addiction Suisse a analysé les résultats des [achats-tests d'alcool réalisés en 2020](#) afin de vérifier la bonne application des dispositions de la loi sur l'alcool en matière de prévention. Outre les cantons et les communes, un nombre croissant de chaînes du commerce de détail mettent les résultats de leurs tests internes à disposition. Les achats-tests donnent des indications sur le respect des mesures de protection de la jeunesse lors de la vente d'alcool. L'analyse a mis en évidence les points suivants :

- Malgré l'interdiction prévue par la loi, de la bière et du vin ou des alcools forts ont été vendus à des jeunes de respectivement moins de 16 ans et moins de 18 ans dans 29,1% des cas au total. Cela représente une hausse de 8,8 points de pourcentage par rapport à 2019.
- Le personnel de vente ou de service a procédé à un **contrôle de l'âge** (question posée de vive voix et/ou contrôle d'identité) dans 75 % des cas à peine (81,7 % en 2019).
- En 2020, les filles **qui effectuaient les achats par groupes de deux** ont été contrôlées moins souvent que les paires de garçons ; lors d'achats en solo, les filles ont également obtenu plus souvent de l'alcool que les garçons.
- Les **différences** entre les types de points de vente subsistent. Les stations-services affichent le meilleur résultat, avec 15 % de ventes illégales. Viennent ensuite les chaînes de magasins et les grands distributeurs (29 % environ), puis les restaurants/les cafés (33,5 %). Le taux d'infractions est plus élevé dans les fêtes et manifestations ainsi que dans les bars (plus de 40 %). Ces différences reflètent également la fréquence des contrôles, pour laquelle on peut établir le même classement.

Soutenir le personnel de vente pour mieux protéger les jeunes

Le nombre d'infractions est extrêmement élevé. L'[étude publiée par Addiction Suisse](#) sur mandat de l'Administration fédérale des douanes il y a deux ans a mis en lumière les situations qui posent problème, même hors pandémie : le personnel de vente est notamment débordé en cas de forte affluence ou lors de manifestations. Il est souvent mis sous pression par une clientèle impatiente. Parallèlement à l'instauration de [formations](#) à l'échelle nationale pour apprendre à gérer ce genre de situations, il

faudrait introduire des dispositifs techniques qui ont fait leurs preuves dans d'autres secteurs :

- Des lecteurs de cartes d'identité, comme l'application [Jalk ID-Scan](#), qui indiquent instantanément au personnel de vente si la personne qu'il a en face de lui peut acheter de l'alcool. Les vendeurs et vendeuses interrogés dans le cadre de l'étude de septembre 2019 ont été nombreux à souligner que la carte d'identité devrait obligatoirement être présentée. Des outils tels qu'un scanner seraient extrêmement utiles, car malgré la présentation d'une pièce d'identité, il n'est pas rare que de l'alcool soit vendu de manière fautive dans les moments de stress.
- La remise de bracelets de différentes couleurs en fonction de l'âge lors de fêtes et de manifestations ou dans les bars pour que le personnel de vente puisse immédiatement voir qui peut acheter quelle boisson alcoolique.

Ventes sur internet : la protection de la jeunesse quasi inexistante

Indépendamment des achats-tests effectués dans les commerces et restaurants, une [nouvelle étude](#) menée par la Croix-Bleue sur mandat de l'Administration fédérale des douanes a montré une fois de plus que la protection de la jeunesse est quasi inexistante lors d'achats en ligne : de l'alcool a été vendu à des mineurs dans 95 % des cas malgré les prescriptions en vigueur. La situation n'a pratiquement pas évolué depuis une [étude similaire réalisée par Addiction Suisse](#) en 2015, qui a abouti à des résultats comparables. Il convient de rectifier le tir de toute urgence pour assurer le respect des dispositions applicables à la protection de la jeunesse.

Sur les achats-tests

Dans le cadre des achats-tests, des jeunes qui n'ont pas encore atteint l'âge minimal fixé par la loi tentent d'acheter des boissons alcooliques. Si le personnel de vente leur demande leur âge, ils sont tenus de dire la vérité et, sur demande, de présenter une pièce d'identité. S'ils n'obtiennent pas la boisson souhaitée, les jeunes n'ont pas le droit d'insister. Si la vente est réalisée, ils doivent remettre les boissons à l'adulte qui les accompagne. Les responsables du point de vente sont informés du résultat après l'achat-test et invités, le cas échéant, à appliquer l'interdiction de vendre de l'alcool à des mineurs.

Les données traitées dans ce rapport concernent 6040 achats-tests réalisés en Suisse en 2020. Elles ont été mises à disposition par 18 organisations - communes, services cantonaux, entreprises, associations ou organismes spécialisés - pour l'évaluation.

Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour une politique de santé. Le but de notre ONG est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou liés aux jeux de hasard et à l'usage de l'internet. Pour en savoir plus : www.addictionsuisse.ch

Suivez-nous sur Twitter : <https://twitter.com/AddictionSuisse>

Contact:

Addiction Suisse
Monique Portner-Helfer
porte-parole
mportner-helfer@suchtschweiz.ch
021 321 29 74

Administration fédérale des douanes
Service médias
medien@azv.admin.ch
058 462 67 43

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000980/100876108> abgerufen werden.